

Bulletin Municipal



AOÛT 2026

SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE	4
DEPART EN RETRAITE DE NATHALIE SANSGUILHEM	5
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2026	6
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2026	11
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2026	21
COMMISSION TOURISME	27
COMMISSION SPORT	28
COMMISSION ANIMATION	29
COMMISSION SCOLAIRE	30
COMMISSION TRAVAUX.....	30
INFORMATIONS FIBRE 64	33
CENTRE DE LOISIRS PINOCCHIO	34
ECOLE PUBLIQUE	34
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES	35
COMITE DES FETES	36
ETOILE JOYEUSE	37
LA CORRUDA.....	39
LA RUCHE.....	39
ENTENTE SPORTIVE VATH VIELHA	41
AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS	42
LA TRANSHUMANCE	43
ETAT CIVIL	45
NUMEROS UTILES	46

LE MOT DU MAIRE

Je suis heureux de vous retrouver pour ce premier numéro du bulletin de la nouvelle équipe municipale. Le Conseil a décidé de poursuivre sa parution à la fréquence de deux numéros par an et Marie-José MENGELLE, adjointe et vice-présidente de la commission Culture et Communication est désormais en charge de ce dossier dans la continuité du travail de Monique DUHOURCAU.

Vous découvrirez, comme auparavant, les comptes rendus des conseils municipaux, des infos sur les projets communaux et sur les activités des associations.

Le nouveau conseil municipal est au travail et se projette dans la réalisation des projets dont nous avons parlé pendant la campagne électorale.

Au fil des différents numéros du bulletin vous serez informés de la teneur et de l'avancée de ces projets.

Ce début d'année 2026 a été marqué par la triste nouvelle du décès de Pierre Gaye, un mois seulement après le départ de son épouse Janine. Nous connaissions tous Pierre, notre talentueux hôtelier-restaurateur qui avait donné avec Janine, ses lettres de noblesse à l'établissement familial fondé par Zélie Gaye, sa mère. Le Vieux Logis dirigé maintenant par Francis et Marie-Pierre est un établissement emblématique de notre commune et du Pays de Nay, et sa renommée dépasse largement les limites de notre territoire.

Pierre Gaye, Lestellois de naissance et de cœur était investi dans la vie de son village auquel il était très attaché. Il fut élu pendant 18 ans de 1983 à 2001 dans la municipalité de Michel Bouyrie, comme conseiller municipal puis comme adjoint. Président de l'amicale des anciens combattants pendant 25 ans il a assumé ses fonctions avec cœur et dévouement et fut satisfait que Gilbert Hérédia et son équipe prennent la suite au sein de l'association.

Par ses engagements professionnels, municipaux, associatifs Pierre Gaye laissera une empreinte durable dans la vie de notre commune.

Nous voilà déjà au cœur de la période estivale et nous sommes heureux d'accueillir les nombreux touristes et visiteurs en villégiature dans notre commune.

Je souhaite à tous les professionnels du tourisme une excellente saison et à chacun d'entre vous un bel été propice à la détente et aux retrouvailles familiales.

Jean-Marie BERCHON.

DÉPART EN RETRAITE de NATHALIE SANSGUIHEM

Après 41 ans de bons et loyaux services, notre secrétaire de mairie Nathalie Sansguilhem a fait valoir ses droits à une retraite bien méritée à partir du 1er juillet.

Suite à deux années de formation, Nathalie a démarré sa fonction de secrétaire de mairie en 1985, succédant ainsi à Jean-Pierre Illig, qui cessait son activité à ce moment-là.

Embauchée par Michel Bouyrie, maire de la commune à cette période, elle a effectué ses 41 ans de carrière au sein de notre collectivité où elle a su faire preuve de ses compétences et de son investissement au service de Lestelle-Bétharram.

La municipalité a organisé une réception en son honneur à la salle Aris où entourée de ses collègues, de nombreux adjoints et conseillers municipaux ayant travaillé avec elle et en présence de son mari Simon, de ses enfants : Loic-Roger, Elodie et Michel, le Maire et les adjoints lui ont remis la médaille de la commune.

Dans son discours, après l'avoir remerciée pour les services rendus à la commune et à la population, le Maire a retracé son parcours de 25 années de travail en commun dans un climat de confiance réciproque. Il a souligné la qualité de son expertise, son sens du service public, sa conscience professionnelle ainsi que sa connaissance de notre village et de ses habitants.

Il a ensuite souhaité la bienvenue à Camille Valognes, la nouvelle secrétaire recrutée pour lui succéder, qui s'est présentée à nous. Elle réside à Bruges où elle a été secrétaire de mairie pendant 6 ans avant de décider de diversifier son parcours professionnel en postulant à Lestelle.

MERCI POUR VOTRE ENGAGEMENT NATHALIE, BONNE RETRAITE.



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2026

Etaient présents :

M. Berchon Maire ;

M Ladesbie, Mme Vissières, M Cazus et Mme Mengelle, adjoints

M Boiteau, M Hérédia, M Lucchini , L'Haridon Boiteau, M Dachary, Mme Barreyat, Mme Gaye, Mme Canton, Conseillers municipaux.

Absent excusé :

Mme Lacour qui a donné pour à Mme Barreyat

Secrétaire de séance :

M Roche

I – DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 1 : Installation du nouveau Conseil municipal

ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

FEUILLE DE PROCLAMATION

Annexée au procès-verbal de l'élection

NOM ET PRÉNOM DES ÉLUS

Qualité	Nom et Prénom	Date de naissance	Fonction	Suffrages obtenus par candidat
M	BERCHON Jean Marie	03/09/1952	Maire	15
M	LADESBIE Jean Marc	29/02/1964	Premier adjoint	14
Mme	VISSIERES Marie-Anne	24/02/1971	Deuxième Adjointe	14
M	CAZUS Denis	24/08/1951	Troisième Adjoint	14
Mme	MENGELLE Marie José	09/11/1952	Quatrième Adjointe	14

Discours du Maire pour l'Installation du nouveau Conseil

Tout d'abord j'adresse mes félicitations à nos 4 adjoints pour leur élection et je remercie l'ensemble des conseillers pour leur confiance.

C'est donc la 5ème fois que je vais avoir l'honneur d'assumer la fonction de 1er magistrat de notre commune et je remercie les Lestelloises et Lestellois qui nous ont accordé largement leur confiance dimanche dernier.

68 % des électeurs sont venus voter et 86 % des votants se sont exprimés en faveur de notre liste, ce qui représente 60 % des inscrits. Ce score important témoigne tout d'abord de la satisfaction des Lestellois pour le travail effectué par le précédent conseil municipal, en particulier la réalisation du Lestelle-Café, le maintien des commerces de proximité et la réouverture de l'épicerie, la finalisation des travaux de restauration du Calvaire de Bétharram, les animations avec en particulier le marché hebdomadaire sur la place Saint Jean pendant les mois d'été et bien d'autres réalisations encore,

Tout au long de ce mandat, l'implication totale de notre équipe municipale, solide et soudée a permis la réalisation de ces projets. Adjoints et conseillers avec sérieux et motivation se sont investis pleinement dans leurs fonctions. Ils ont insufflé un bel esprit de convivialité et j'ai toujours pu compter sur leur confiance et leur fidélité. Pour tout cela je les salue très amicalement et les remercie très sincèrement

Ce score est aussi une marque de confiance pour la nouvelle équipe municipale qui allie l'expérience et le savoir-faire des plus anciens avec le dynamisme des plus jeunes. Ils ont tous à cœur de s'impliquer encore plus dans la vie du village et dans l'exercice de leur fonction d'élus. Je connais leur détermination à s'engager pleinement dans leurs missions.

Ce fort soutien nous honore et nous oblige. Nous respecterons les engagements pris pendant la campagne et nous réaliserons les projets que nous vous avons présentés en tenant compte des contraintes financières et en veillant à l'équilibre de nos budgets.

Notre priorité est, et restera le bien vivre dans notre village, son attractivité pour de nouveaux résidents ainsi que l'accueil de visiteurs toujours plus nombreux dans nos structures d'hébergement, nos commerces, nos services de proximité. La solidarité avec nos aînés s'inscrit aussi dans nos priorités.

L'entretien régulier des bâtiments communaux, de la voirie et ses abords continuera à retenir notre vigilance.

Nous connaissons aussi l'attente des jeunes Lestellois pour de nouvelles structures de jeux et nous en tiendrons compte,

Notre village fait partie de la communauté de communes du Pays de Nay qui regroupe 29 communes. Notre comcom gère des services et réalise des projets pour l'ensemble de ses habitants, qu'une commune toute seule ne pourrait pas réaliser. Les dernières en date sont l'aménagement du col du Soulor et la réalisation de la médiathèque à Nay qui connaît un franc succès. Ces projets qui structurent notre territoire participent à son attractivité et répondent aux besoins des habitants.

Je rappelle que le partenariat avec la CCPN a permis la restauration du calvaire dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage déléguée.

Sachez que les délégués qui représentent notre commune au conseil communautaire sont le maire et le 1er adjoint, c'est à dire Jean-Marc et moi-même et que tous les conseillers municipaux peuvent s'inscrire dans les commissions et participer ainsi aux travaux et décisions de la comcom.

Pendant trois mandats j'ai fait partie de l'exécutif de la CCPN en tant que vice-président. Les prochaines élections au sein du conseil communautaire, mi-avril, désigneront un nouvel exécutif et j'y serai candidat dans l'équipe de Christian Petchot Bacqué.

Je tiens à saluer l'association des Amis du Sanctuaire pour leur précieuse et amicale collaboration qui a contribué à la belle restauration du calvaire, Nous continuerons à œuvrer ensemble pour la sauvegarde de notre patrimoine. Je salue également la congrégation des pères de Bétharram et les assure de notre soutien le plus efficace possible pour remédier à la vacance de certains de leurs biens.

Je salue aussi l'ensemble des agents communaux. Leur implication, leur compétence, leur sens du service public les honorent. Ils forment une équipe, participent à la réussite du service rendu à la population et sont indispensables au bon fonctionnement de la commune. Je les en remercie.

Je salue enfin les forces vives du village, professionnelles, associatives, sportives, Vous contribuez à la belle dynamique de notre commune, à son attractivité, et au bien vivre ensemble. Je vous en remercie. Nous continuerons à être à vos côtés.

Tout au long de ces 7 années du mandat je continuerai à être présent et engagé pour notre village au service des Lestelloises et Lestellois pour des projets au plus près de vos préoccupations.

Jean Marie BERCHON

Délibération n°2 : Attribution de délégation du Conseil municipal

Le Maire expose que l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales donne au Conseil municipal la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée du mandat, les attributions énumérées par ce même article dont il donne lecture.

Il précise que l'article L.2122-23 du même Code dispose que « Sauf disposition contraire dans la délibération, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation sont prises, en cas d'empêchement du maire, par le conseil municipal ». Le Maire propose donc au Conseil, dans la mesure où ce dernier accepterait de lui donner délégation et afin de permettre une bonne administration de la Commune dans l'hypothèse où lui-même serait empêché, de prévoir que les règles ordinaires de suppléance du Maire pourraient s'appliquer aux domaines ayant fait l'objet d'une délégation.

Il rappelle que ces règles, prévues à l'article L.2122-17 du Code précité sont les suivantes :

en cas d'absence, de suspension, de révocation, ou de tout autre empêchement, le maire est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par un adjoint, dans l'ordre des nominations et, à défaut d'adjoint, par un conseiller municipal désigné par le conseil ou, à défaut, pris dans l'ordre du tableau ».

Il invite ses collègues à examiner s'il convient de faire application de ce texte.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration de la Commune à donner au Maire délégation et à prévoir l'application des règles de suppléance pour les matières ainsi déléguées (le cas échéant) ;

Considérant que le Maire rendra compte de l'usage qu'il fait de cette délégation à chacune des réunions du Conseil municipal ;

DÉCIDE - de donner délégation au Maire, pour la durée du mandat :

D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

De fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;

De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget dans la limite d'un montant inférieur 10.000 € ;

De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes :

De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants ;

De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10.000 € ;

De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 75.000 € ;

D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code uniquement dans le cadre des réponses à apporter aux déclarations d'intention d'aliéner.

PRÉCISE qu'en cas d'empêchement du Maire, son suppléant bénéficiera de la présente délégation.

Délibération n° 3 : Commission de voirie

Le Conseil municipal, conformément à l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Locales, forme la commission chargée de préparer les délibérations en instruisant les affaires qui lui seront soumises.

Commission de voirie :

- **Vice-président :**

Sylvain DACHARY

- **Membres :**

M Jean-Marc LADESBIÉ - M Denis CAZUS

M Denis CAZUS - M Roland BOITEAU

M Roland BOITEAU - M Gilbert HEREDIA - Mme Nadine L'HARIDON BOITEAU

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2026

Étaient présents :

M. Berchon Maire ;

M Ladesbie, Mme Vissières, M Cazus et Mme Mengelle, adjoints

M Boiteau, M Hérédia, M Lucchini, L'Haridon Boiteau, Mme Lacour, M Dachary, Mme Barreyat, Mme Gaye, Mme Canton, M Roche, Conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : M Ladesbie

I – DÉLIBÉRATIONS

Délibération n°1 : Création de commissions municipales

Le Maire propose de créer les commissions qui seront chargées d'examiner les objets suivants :

- Affaires scolaires et périscolaires ;
- Agricultures – Forêt – Terrains communaux – Faune sauvage ;
- Animation – Réception ;
- Cimetière ;
- Cultures – Communication ;
- Finances ;
- Jeunesse et Sports ;
- Solidarité ;
- Tourisme -Environnement – Fleurissement ;
- Travaux – Urbanisme – Bâtiments communaux ;
- Voirie.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DÉCIDE la création des 11 commissions énumérées ci-avant pour la durée du mandat.

PROCÈDE à la désignation des membres au sein de chaque commission municipale.

- **Commission Affaires scolaires et périscolaires**

Vice-Présidente : Mme Aurélie BARREYAT

M Eric LUCCHINI

Mme Sophie LACOUR

Mme Caroline GAYE

Mme Anaïs CANTON

- **Commission Agricultures – Forêt – Terrains communaux – Faune sauvage**

Vice-Président : M Denis CAZUS

Mme Marie-Anne VISSIERES

M Gilbert HEREDIA

M Eric LUCCHINI

M Sylvain DACHARY

M Gauthier ROCHE

- **Commission Animation – Réception**

Vice-Présidente : Mme Sophie LACOUR

M Roland BOITEAU

Mme Aurélie BARREYAT

Mme Caroline GAYE

Mme Anaïs CANTON

M Gauthier ROCHE

- **Commission Cimetière**

Vice-Président : M Roland BOITEAU

M Denis CAZUS

M Gilbert HEREDIA

Mme Nadine L'HARIDON BOITEAU

Mme Sophie LACOUR

M Alain GRACIAA

Mme Muriel BONNEFON

- **Commission Cultures – Communication**

Vice-Présidente : Mme Marie-José MENGELLE

Mme Marie-Anne VISSIERES

Mme Sophie LACOUR

Mme Caroline GAYE

Mme Anaïs CANTON

- **Commission Finances**

Vice-Président : M Jean-Marie BERCHON

M Jean-Marc LADESBIE

Mme Marie-Anne VISSIERES

M Denis CAZUS

M Gilbert HEREDIA

M Eric LUCCHINI

Mme Aurélie BARREYAT

- **Commission Jeunesse et Sports**

Vice-Président : M Gauthier ROCHE

Mme Marie-José MENGELLE

M Roland BOITEAU

M Gilbert HEREDIA

Mme Aurélie BARREYAT

Mme Anaïs CANTON

- **Commission Solidarité**

Vice-Présidente : Mme Marie-Anne VISSIERES

M Gilbert HEREDIA

M Eric LUCCHINI

Mme Sophie LACOUR

Mme Aurélie BARREYAT

Mme Caroline GAYE

Mme Anaïs CANTON

- **Commission Tourisme -Commerce - Environnement – Fleurissement**

Vice-Présidente : Mme Caroline GAYE

M Jean-Marc LADESBIE

Mme Marie-José MENGELLE

Mme Nadine L'HARIDON-BOITEAU

Mme Aurélie BARREYAT

Mme Anaïs CANTON

- **Commission Travaux – Urbanisme – Bâtiments communaux**

Vice-Président : M Jean-Marc LADESBIE

M Denis CAZUS

M Roland BOITEAU

Mme Nadine L'HARIDON-BOITEAU

M Sylvain DACHARY

M Gauthier ROCHE

- **Commission Voirie : (pour mémoire)**

Vice-Président : M Sylvain DACHARY

M Jean-Marc LADESBIE

M Denis CAZUS

M Roland BOITEAU

M Gilbert HEREDIA

Mme Nadine L'HARIDON-BOITEAU

Délibération n° 2 – Commission communale des impôts directs

Le Maire rappelle que conformément à l'article 1650 du code général des impôts une commission communale des impôts doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est présidée par le Maire et composée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur départemental des finances, sur une liste de contribuables établie, en nombre double, par l'assemblée.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité

PROPOSE la liste suivante en vue de la nomination des commissaires titulaires et suppléants de la Commission communale des impôts directs

TITULAIRES

M Alain GRACIAA - M Denis CAZUS

Mme Christine BERNATAS - M Michel CAPDEBOSCQ

Mme Marie LAURENT - M Jacques CROUSEILLES

M Jean-Philippe NICOLAU-PARRO

M. Francis OLYMPIE - M Jean-Paul VALLEE

M Jean LACOURREGES

M Denis AUBIES-LACROUTS

M Marc-Henri HACHE

SUPPLEANTS

M Philippe HONNORAT

M. Jean-Marc LADESBIE - Mme Françoise MONREPOS - Mme Elise MONGUILHET

M Robert TISNE - Mme Marie-Pierre GAYE - M Georges MAGENDIE

M Benoit NICOLAU

M Joseph MARTY DESSUS

M Yanick DOUSSINE - M Gérard LADESBIE - M Gilles CHABREFY

Délibération n°3 : Désignation d'un membre au sein du Conseil d'école

Il convient de désigner un conseiller pour siéger au Conseil d'école, étant précisé que Mme Aurélie BARREYAT est fortement intéressée par cette fonction.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, PROCÈDE à la désignation d'un de ses membres pour siéger au conseil d'école.

Une seule candidature a été déposée pour ce poste. Il s'agit de celle de Mme Aurélie BARREYAT.

Mme Aurélie BARREYAT est désignée pour siéger au sein du conseil d'école.

Le Conseil Municipal prend acte de cette nomination.

PRÉCISE que Mme Aurélie BARREYAT a été désignée par le Maire pour le représenter au conseil d'école.

Délibération n°4 : Fixation du nombre et élection des membres élus du Conseil d'Administration du CCAS

Le Maire expose que les règles concernant la composition et la mise en place du Conseil d'Administration du CCAS sont fixées par le Conseil Municipal (article L.123-6 et R.123-8 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles). »

Il convient de fixer le nombre des membres du Conseil d'Administration du CCAS, et de désigner les représentants de l'Assemblée municipale.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

FIXE à 8 le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, étant entendu qu'une moitié sera élue par le Conseil Municipal, et l'autre moitié nommée par le Maire.

DÉSIGNE après un vote à bulletin secret les quatre membres du conseil municipal :

- Mme Marie-Anne VISSIERES
- M. Gilbert HEREDIA
- M. Eric LUCCHINI.
- Mme Sophie LACOUR

Membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Lestelle-Bétharram pour la durée du présent mandat.

Délibération n°5 : Élection des délégués à l'Association Départementale des Élus de Montagnes des Pyrénées-Atlantiques

Le Maire rappelle que la Commune est membre de l'Association Départementale des Élus de Montagnes des Pyrénées-Atlantiques et que les statuts de ce dernier prévoient qu'elle est représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

En conséquence, il convient de procéder aux désignations correspondantes.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

PROCÈDE à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour siéger au conseil d'administration de l'Association Départementale des Élus de Montagnes des Pyrénées-Atlantiques

- Élection du délégué titulaire et son suppléant

Une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir :

- Délégué titulaire : candidature de M Denis CAZUS
- Délégué suppléant : candidature de M Roland BOITEAU

En application de ces dispositions, sont nommés délégué titulaire M Denis CAZUS et délégué suppléant M Roland BOITEAU, pour représenter la Commune au conseil d'administration de l'Association Départementale des Élus de Montagnes des Pyrénées-Atlantiques.

Le Conseil Municipal prend acte de ces nominations.

Délibération n°6 : Élection des délégués Association Bastides 64

Le Maire rappelle que la Commune est membre de l'association Bastides 64 et que les statuts de ce dernier prévoient qu'elle est représentée au Comité syndical par 3 délégués titulaires.

En conséquence, il convient de procéder aux désignations correspondantes.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

PROCÈDE à la désignation de 3 délégués titulaires et de 2 délégués suppléants pour siéger au Comité du Syndicat de l'Association Bastides 64.

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, au scrutin secret, sauf décision prise à l'unanimité, et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués ;

- Élection des délégués titulaires et suppléants

Une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir :

- Délégués titulaires : candidature de Mme Aurélie BARREYAT, Mme Caroline GAYE et Mme Anaïs CANTON.
- Délégués suppléants : candidature de M Denis CAZUS et de M Philippe HONNORAT.

Le conseil municipal prend acte de ces candidatures et acte leur nominations pour représenter la commune au Comité du Syndicat de l'Association Bastide 64.

Délibération 7 : Élection du délégué de l'Association Chemin de Saint Jacques

Le Maire rappelle que la Commune est membre de l'Association CHEMIN DE SAINT JACQUES et que les statuts de cette dernière prévoient qu'elle est représentée au Conseil d'administration par un délégué titulaire.

En conséquence, il convient de procéder aux désignations correspondantes.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

PROCÈDE à la désignation d'un délégué titulaire pour siéger au Conseil d'administration de l'Association CHEMIN DE SAINT JACQUES

- Délégué titulaire : candidature de Mme Nadine L'HARIDON BOITEAU qui est nommée pour représenter la commune à l'association "Chemin de Saint Jacques".

Délibération n°8 : Désignation des délégués au Syndicat Pinocchio

Le Maire rappelle que la Commune est membre du Syndicat Pinocchio et que les statuts de ce dernier prévoient qu'elle est représentée au Comité syndical par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

En conséquence, il convient de procéder aux désignations correspondantes.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DÉCIDE de procéder à la désignation de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants pour siéger au Comité syndical du Syndicat Pinocchio.

Après acte de candidature et vote réglementaire, les résultats sont les suivants : Votants : 15, Abstentions : 0, Exprimés : 15

Ont obtenu au premier tour :

DÉLÉGUÉS TITULAIRES

- M Jean-Marie BERCHON 15 voix
- Mme Nadine L'HARIDON-BOITEAU 15 voix

DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS

- Mme Marie-Anne VISSIERES 15 voix
- M Gauthier ROCHE 15 voix

Délibération n°9 : Désignation des délégués de la Commune au comité syndical du TE64

Le Maire rappelle que la Commune est membre du TE64 et que les statuts de ce dernier prévoient qu'elle est représentée au Comité syndical par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

En conséquence, il convient de procéder aux désignations correspondantes.

Une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir :

- Délégué titulaire : candidature de M. Jean-Marc LADESBIE
- Délégué suppléant : candidature de M. Sylvain DACHARY

En application de ces dispositions, sont nommé(e)s délégué titulaire M Jean-Marc LADESBIE et délégué suppléant M. Sylvain DACHARY pour représenter la Commune au Comité syndical du Syndicat du TE64

Le Conseil Municipal prend acte de ces nominations.

Délibération n°10 : Désignation référent déontologue

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de désigner :

Madame Annie FITTE-DUVAL, Maître de conférences HDR en droit public à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, spécialisée dans les questions de déontologie publique, est nommée en qualité de référent déontologue des élus.

Elle bénéficie d'une lettre de mission décrivant les conditions de sa saisine ainsi que les garanties de confidentialité et de secret professionnel attachées à l'exercice de ses fonctions. La lettre de mission sera portée à la connaissance de l'ensemble des élus de la collectivité.

A la demande du référent déontologue, il peut être mis fin à ses fonctions.

Le référent élu local assure les missions suivantes :

- Il apporte tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élu local,
- Il est, à la demande de l'élu qui le saisit, l'interlocuteur de la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique concernant les déclarations d'intérêts et de situation patrimoniale des élus locaux de la collectivité concernée.

Délibération n°11 : Indemnités de fonction des élus

Le Maire expose que les indemnités dont peuvent bénéficier les élus locaux sont fixées par les articles L.2123-20 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il indique que les indemnités de fonction du Maire et des adjoints sont fixées, par strates démographiques, en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Le Maire précise que la Commune appartenant à la strate démographique de 500 à 999 habitants, l'indemnité est fixée pour le Maire à 44,3 % de l'indice et l'indemnité maximale susceptible d'être allouée pour chacun des adjoints est égale à 11,77 % de l'indice.

Il invite le Conseil Municipal à se prononcer sur l'application de ces dispositions et sur les modalités de répartition des crédits alloués aux adjoints et conseillers municipaux attributaires des délégations et aux autres conseillers municipaux.

Il précise qu'il ne souhaite pas percevoir l'indemnité maximale à laquelle il a droit et demande donc à l'Assemblée de lui octroyer 36,89% de l'indice, et demande que celle des adjoints soit égale à 13,62% de l'indice.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DÉCIDE - d'attribuer,

- au Maire, comme il le demande : l'indemnité de fonction au taux de 36,89 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique,
- au 1er adjoint : l'indemnité de fonction au taux de 13,62 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique,
- au 2e adjoint : l'indemnité de fonction au taux de 13,62 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique,
- au 3e adjoint : l'indemnité de fonction au taux de 13,62 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique,
- au 4e adjoint : l'indemnité de fonction au taux de 13,62 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique,

PRÉCISE - que ces indemnités évolueront automatiquement selon les variations de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique ;

- que la dépense sera imputée à l'article 6531 du budget communal ;
- que conformément aux dispositions de l'article L.2123-20-1 II du Code Général des Collectivités Territoriales, un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal est joint à la présente délibération.

Indemnités votées par le Conseil Municipal

	Taux voté par le Conseil Municipal en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique	Montant de l'indemnité mensuelle brute
Maire	36,89	1.516,37
1er Adjoint	13,62	559,85
2ème Adjoint	13,62	559,85
3ème Adjoint	13,62	559,85
4ème Adjoint	13,62	559,85
Montant global des indemnités allouées		3.755,78€

Délibération n° 12 : marché à bons de commande de voirie 2026/2029

Le Maire expose qu'en application de l'article 28 du Code des marchés publics, il a organisé une consultation en procédure adaptée afin de choisir les entreprises qui réaliseront les travaux dans le cadre du marché à bons de commande de voirie.

Après avoir procédé à l'analyse des offres, il propose d'attribuer le marché à l'entreprise COLAS SUD-UEST pour un montant maximum annuel de 90.000,00 € HT soit 360 000,00 € HT sur 4 ans,

Il invite l'assemblée à se prononcer sur la suite à donner à cette consultation.

Le Conseil Municipal, après en avoir largement délibéré,

AUTORISE le Maire à

- signer le marché avec l'entreprise COLAS SUD-UEST pour un montant maximum annuel de 90 000,00 € HT soit 360 000,00 € HT sur 4 ans,
- prendre toute décision et à signer toute pièce qui y serait relative, en ce compris les avenants.

Délibération n° 13 : Programme de voirie 2026

- Sur proposition de la Commission « Voirie ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ARRÊTE le programme de voirie 2026 :

- Rue du Parc des Sports
- Chemin Arroutis
- Chemin Pouban

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2026

Etaient présents :

M. Berchon Maire ;

M Ladesbie, Mme Vissières, M Cazus et Mme Mengelle, adjoints

M Boiteau, M Hérédia, M Lucchini, L'Haridon Boiteau, Mme Lacour, M Dachary, Mme Barreyat, Mme Gaye, Mme Canton, M Roche, Conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : M Ladesbie

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut donc valablement délibérer

I – DÉLIBÉRATIONS

Délibération n°1 : Création budget annexe CIMETIÈRE

La Commune a effectué des travaux au cimetière pour l'installation de six cavurnes et de caveaux qu'elle souhaite vendre.

La construction et la vente de caveaux relèvent d'une activité de nature industrielle et commerciale connexe au service extérieur des pompes funèbres (circulaire NOR INT B 9700211C du 12/12/1997).

Cette activité nécessite la création d'une régie service public industriel et commercial, dotée de l'autonomie financière tenue selon l'instruction budgétaire et comptable M4.

Cette activité entrant dans le champ de la TVA, le budget annexe créé sera assujetti à la TVA.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

DÉCIDE la création du budget annexe "cimetière" à compter du 1^{er} mai 2026 ;

Délibération n°2– Vote du Budget primitif 2026- Budget Cimetière 42104

Monsieur le Maire présente à l'ensemble de l'équipe municipale le projet de budget 2026 examiné par la commission des finances.

Il demande à l'organe délibérant de bien vouloir se prononcer sur ce budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

VOTE le budget 2026 qui s'équilibre à :

- Section de fonctionnement (dépenses et recettes) : 36.738,03 €
- Section d'investissement (dépenses et recettes) : 29.667,54 €

Délibération n°3 : Tarifs cimetière

Le Conseil municipal, à l'unanimité, sur proposition de la commission cimetière,

Fixe les tarifs suivants :

Type	Prix TTC	Prix HT
cavurne	982,00 €	818,33 €
caveau ancien 2pl	1 212,50 €	1 010,42 €
caveau ancien 4pl	1 712,50 €	1 427,08 €
cuve neuve 2 places	2 012,50 €	1 677,08 €
cuve neuve 3 places	2 310,50 €	1 925,42 €
cuve neuve 4 places	2 812,50 €	2 343,75 €

Délibération n°4 : Décision budgétaire modificative : Budget principal 42100 Une délibération budgétaire modificative est votée, à l'unanimité, pour l'ajustement de crédits. Il s'agit pour le nouveau conseil municipal de décider des travaux d'investissement à réaliser sur l'année 2026 :

- Travaux de voirie :

Dépenses	31 080 €
Subvention du département	7 293 €
- Défense incendie : pose d'une bâche route des grottes

Dépenses	29 257 €
Subvention état DETR	6.868 €
- Autres investissement, matériel, outillage technique : 14 657 €

Délibération n°5 : Décision budgétaire modificative : Camp de tourisme 42102 Une délibération budgétaire modificative est votée, à l'unanimité, pour l'ajustement de crédits, pour un montant de 4 486 € en fonctionnement pour réalisation de travaux de peinture dans le bâtiment d'accueil suite à un dégât des eaux.

Délibération n°6 : Décision budgétaire modificative : Budget locaux commerciaux

Une délibération budgétaire modificative est votée, à l'unanimité, pour l'ajustement de crédits, d'un montant de 980 € en section d'investissement et de fonctionnement.

Délibération n°7 : Fixation des Taux des Impôts Locaux 2026

Le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des impôts locaux, notamment :

- les limites de chacun,
- les taux appliqués l'année dernière, et le produit attendu cette année.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Considérant la proposition de la commission des finances

- Considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de **301.574 €**

Après en avoir délibéré,

Fixe les taux d'imposition pour l'année 2026 comme suit :

Taxes	Taux d'imposition 2025	Taux d'imposition 2026	Bases d'imposition 2026	Produit 2026
T.F.B	26,46 %	26.99 %	1.024.000	276.369
T.F.N.B	47,77 %	48,73 %	22.100	10.768
TH(RS)	10,69 %	10.90 %	132.400	14.437
			TOTAL	301.574

Délibération 8 : Dépenses à imputer au compte 623 « Fêtes et cérémonies »

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article D.767-I9,
- Le Maire informe qu'il est désormais demandé aux Collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption par le Conseil Municipal d'une délibération de principe, précisant les principales caractéristiques des dépenses à imputer au compte 623 « Fêtes et cérémonies ».

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Fixe les dépenses suivantes à imputer au compte 623 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits votés au budget communal

D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies, tels que, par exemple les décorations de Noël, illuminations de fin d'année, les jouets, friandises, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations,

- Les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements notamment lors des mariages, naissances, décès, fêtes des mères, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles,
- Le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats,

- Les concerts, manifestations culturelles, location de matériel (podiums, chapiteaux, ...)
- Les frais d'annonce, de publicité et parutions liées aux manifestations,
- Les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux (élus, agents et le cas échéant de personnalités (extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres nationales ou internationales, manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales.
- Les frais liés à l'organisation de manifestations pour les écoles, les employés, les responsables élus ou nommés de la Commune ;
- Les dépenses réalisées à l'occasion des fêtes de fin d'année en faveur des anciens de la Commune : Repas annuel, boîte de chocolat, panier gourmand,

Délibération n°9 : Choix du mode de publicité des actes réglementaires

Le Maire rappelle que par délibération en date du 7 juillet 2022, le Conseil Municipal avait choisi

L'affichage pour l'entrée en vigueur des actes réglementaires.

Il était prévu que ce choix couvrirait la durée du mandat.

A l'occasion du renouvellement intégral, il appartient à l'Assemblée de se prononcer sur son choix en la matière, étant précisé qu'il n'est pas nécessaire de prévoir de durée particulière d'application et qu'il n'y aura pas de caducité automatique de ce choix à la fin du mandat.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DÉCIDE que la publicité des actes réglementaires s'effectuera par affichage.

Délibération n°10 : Élection du délégué I.E.B.A

Le Maire rappelle que la Commune est membre de l'association Insertion Emploi Béarn Adour (IEBA) et que les statuts de ce dernier prévoient qu'elle est représentée au Comité syndical par un délégué.

En conséquence, il convient de procéder aux désignations correspondantes.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

PROCÈDE à la désignation d'un délégué pour siéger au Comité du Syndicat de l'Association Insertion Emploi Béarn Adour.

- **Élection du délégué titulaire**

Une seule candidature a été déposée : Mme Marie-Anne VISSIERES

En application de ces dispositions, est nommée déléguée titulaire Mme Marie-Anne VISSIERES pour représenter la Commune au Comité du Syndicat de l'Association Insertion Emploi Béarn Adour (IEBA)

Le Conseil Municipal prend acte de ces nominations.

Délibération n°11 : Délégués commissions intercommunales de la Communauté de Communes du Pays de Nay

Le Conseil municipal arrêté la liste des délégués aux commissions intercommunales de la Communauté de Communes du Pays de Nay :

Commissions intercommunales CCPN	1^{er} Délégué	2^{ème} délégué
Tourisme Montagne	Jean Marie BERCHON	Caroline GAYE
Jeunesse - Emploi - Insertion Coopérations internationales	Eric LUCCHINI	
Finances Administration générale	Jean-Marie BERCHON	Aurélie BARREYAT
Aménagement de l'Espace et Habitat	Denis CAZUS	Nadine L'HARIDON
Eau Assainissement	Jean-Marc LADESBIE	Denis CAZUS
Culture et Sport	Marie-josé MENGELLE	Eric LUCCHINI
Service aux personnes Espace de Vie Sociale Délégation Santé	Eric LUCCHINI Jean-Marie BERCHON	Anaïs CANTON
Déchets	Jean-Marc LADESBIE	Gauthier ROCHE
Moyens Généraux et Numérique		
PCAET Mobilités	Denis CAZUS	
Développement économique	Jean-Marie BERCHON	Aurélie BARREYAT
Petite Enfance	Nadine L'HARIDON	
Ressources Humaines	Jean-Marie BERCHON	

NOS REALISATIONS ET PROJETS

COMMISSION TOURISME / COMMERCE / ENVIRONNEMENT

Le Lestelle Café sur la place est un nouveau souffle pour le village.

Avec un démarrage il y a plus de 6 mois maintenant, le restaurant d'Isabelle et de Francis affiche complet tous les jours ! Très heureux d'être de retour à Lestelle, la commune l'est tout autant, nous leur souhaitons une belle réussite pour cette première saison estivale.

Ce tiers lieu devient un embellissement pour la place et une nouvelle attractivité pour la commune, avec un restaurant, une salle de réunion, des bureaux, deux studios et la présence d'un office de tourisme sur l'été.

Au Camping, Sandrine et Nicolas ont lancé un nouveau logement fait de bois et de toile avec une terrasse couverte :



- La tente Bohême : Conçue pour 4 personnes : au rez-de-chaussée, une chambre, une kitchenette, une belle terrasse donnant sur la rivière et à l'étage une chambre avec 2 lits simples.

- La tente repli : Un espace ouvert sur pilotis en bois, dédié aux marcheurs, cyclistes, et autres vacanciers : comprenant des tables et des chaises, coin pour discuter, manger, bouquiner ou écrire...



comportant des tables et des chaises, coin pour discuter, manger,



Une première réunion en date du Mardi 02 Juin 2026 a

regroupé plusieurs hébergeurs et commerçants pour évoquer la saison 2026 et une éventuelle création d'association de commerçants.

Dans une ambiance conviviale où chacun a pu s'exprimer sur sa façon de travailler, son ressenti

sur la saison touristique, le marché du jeudi soir... De nouvelles propositions d'animations ont vu le jour, à suivre ...

Communauté des communes. Point fort en Pays de Nay depuis la fin d'année 2025 : le chalet au Col du Soulor ! Un lieu où les visites sont encourageantes pour la suite. Pour les locaux, c'est avec une nouvelle vision de notre territoire où sont mises en valeurs, les traditions d'antan, l'explication de la fabrication de fromage, un itinéraire vélo route pour les plus sportifs. D'autres projets sont en cours en ce qui concerne les eaux vives, l'escalade, la randonnée et d'autres liens pour développer les échanges avec nos voisins espagnols.

L'office de Tourisme du Pays de Nay est présent tous les jours sur la place jusqu'au 24 Aout 2026.

Caroline GAYE

COMMISSION JEUNESSE ET SPORT

La commission Jeunesse et Sport s'est réunie depuis les élections pour définir quelques axes du mandat.



Ainsi les jeunes diplômés Lestellois ont été célébrés le Vendredi 17 Juillet à 18 heures à la salle Aris. Cette cérémonie a concerné tous les jeunes ayant eu un diplôme dans l'année à partir du Brevet jusqu'au Master.

Une réflexion est engagée également pour la réfection du terrain de Tennis. L'objectif étant de refaire la surface de Jeu avec une résine et traiter l'ensemble des fissures. Des réparations ont également été menées sur les aires de jeux

petite enfance.

Un dossier de demande de subvention a également été déposé auprès de l'agence du Sport, dans le cadre d'un appel à projet pour le JO d'hiver 2030 dans les Alpes, afin d'envisager la création d'un CityParc au niveau de la salle des fêtes. Lestelle-Bétharram étant une commune de montagne.



Le club de Foot de Nay Vath Vielha utilise toujours le terrain de Foot pour les équipes de jeunes. Une collaboration efficace, confirmée par l'organisation réussie du tournoi annuel de la catégorie U13 qui a réuni beaucoup de jeunes footballeurs le 13 Juin dernier sur la commune.

Gauthier ROCHE

COMMISSION ANIMATION



C'est avec un grand plaisir que nous retrouvons depuis le 11 juin 2026 de 17h à 20h sur la place du village, les producteurs et artisans habituels du marché du jeudi.

Cette année, notre marché s'agrandit avec beaucoup de « petits nouveaux

Bienvenue !

Que vous soyez gourmands, que vous souhaitiez faire plaisir ou vous faire plaisir, venez rencontrer des producteurs et artisans passionnés...

Cerise sur le gâteau : Sylvaine nous ouvre ses portes jusqu'à 20h pour un petit apéritif en terrasse ...

Un grand merci à eux tous, parce qu'au moins le jeudi, nous pourrons répondre à cette question qui nous hante : « qu'est-ce qu'on mange ce soir ? »

Vous retrouverez au marché :

Côté papilles : boucherie, fruits et légumes BIO, poissonnerie, miel, gâteaux à la broche, fromages, salaisons, olives, food-truck libanais, traiteur indien, pizzas, cannelés, yaourts fermiers, glaces, sels aromatisés ... mais aussi une couturière, des bijoux, des créations tissus, des jouets bois...



NOUVELLE EDITION DU MARCHÉ DES PRODUCTEURS

Le Marché des Producteurs organisé par la Chambre de l'Agriculture en collaboration avec la Mairie, aura lieu cette année le samedi 8 août de 18h30 à 23h place Saint-Jean.

Soirée animée par le groupe "Les allumettes".

Anaïs CANTON – Sophie LACOUR

COMMISSION SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

L'année scolaire 2025-2026 :

Tout au long de cette année d'apprentissages les élèves de notre école ont mené différents projets tels que des ateliers pour favoriser le vivre ensemble, savoir cohabiter à tout âge et avec tous ; ils ont pu aussi découvrir et s'exercer à la danse contemporaine.

Les entrées et sorties de l'école se sont déroulées dans la sérénité et la sécurité avec la mise en place d'une rue sans voitures et tabac.

La rentrée 2026-2027 :

Les élèves seront répartis dans 2 classes : une classe composée essentiellement de maternelles et une classe allant du CP au CM2 pour un effectif connu à date de 37 enfants.

Petits et grands de l'enceinte scolaire pourront dès la rentrée se restaurer à la cantine avec les plats de Marc Ghaoui gérant et cuisinier du restaurant "O Fil des Cèdres" à Saint Pé de Bigorre. Les produits frais et de saison approvisionnés en filière courte constitueront des plats préparés dans un esprit de cuisine familiale.

La nature nous rappelle un peu plus chaque jour que le climat change et qu'il faut nous adapter, que nous devons trouver des solutions pour que les apprentissages de nos enfants se déroulent dans de bonnes conditions. Pour ce faire un état des lieux réalisé par Mme Videau et Mme Marquez, à la suite des deux canicules vécues en mai et juin, nous indique d'ores et déjà des améliorations à apporter à l'école. Aussi, à un horizon à moyen terme nous réfléchissons ensemble à des solutions alternatives dans l'aménagement des espaces de l'enceinte scolaire. Bonnes vacances à toutes et tous !

Aurélié BARREYAT

COMMISSION TRAVAUX -URBANISME- BATIMENTS COMMUNAUX

Les travaux continuent

Lestelle Café, grand projet du mandat précédent, a été mis en service en tout début d'année. Son restaurant, et ses appartements de tourisme, l'installation du Tiers Lieu « La Ruche », une nouvelle salle municipale baptisée « Salle Aris » mémoire du lieu et, ces derniers jours, l'ouverture de l'office de tourisme intercommunal pour ces deux mois d'été,

Ce début de mandat est marqué par divers travaux de maintien des infrastructures existantes :

Nettoyage et petites réparations du toit du local pétanque, étanchéité et réfection esthétique du toit du foyer des jeunes



Après avoir attendu le peintre durant de longs mois, les murs intérieurs de l'église Saint Jean ont été repeints et une remise en valeur des fonds baptismaux a également eu lieu,

Le peintre a, également, été missionné pour rénover le mobilier urbain de la place.

À la suite d'une étude sur la défense incendie de la commune, différentes tranches de travaux ont été programmées. La première a été lancée pour cette année 2026 avec la mise au point de quelques postes défectueux ainsi que le projet d'installation d'une bache de rétention d'eau de 120 m3 route des grottes destinée à la protection du quartier du Chéze et du Vieux Logis.

Concernant la voirie, suite à de notre demande, les équipes du département ont procédé à la suppression des pavés sur les rampants des ralentisseurs de la rue départementale et ont été remplacés par des pentes en goudron enrobé matérialisées par de la peinture. Le but étant de réduire les nuisances sonores des riverains de cette route départementale.



Une sécurisation sur la route d'Asson au hameau de haut a également été réalisée en réduisant la courbe et l'élargissement de cette portion afin d'améliorer la visibilité du véhicule venant à contre sens : ces travaux sont financés par le département car ce sont deux routes



départementales.

Comme chaque année, une enveloppe de 33.000€ est affectée au maintien de notre voirie communale avec une subvention départementale d'environ 7.000€. Ce budget a permis, la réfection de la chaussée sur une grande partie du chemin Arroutis ainsi qu'une partie du chemin Poublan, particulièrement dégradé.

Notre réseau d'assainissement des eaux usées, le plus ancien de toutes les communes de la CCPN a bénéficié, dès 2025, d'une première tranche de rénovation. Cette fin d'année verra l'accomplissement de la seconde concernant le chemisage de la conduite rue Peyrounat et rue d'Albret (similaire à ce qui a été fait rue Henri IV et rue Gaston de Foix). La troisième et dernière tranche est prévue en 2027.

Ce premier trimestre, ont été installés trois postes de relevage avec leur raccordement à des canalisations en bon état : rue du Vieux Moulin, au niveau des vestiaires du stade et le dernier, lotissement Lahaille. Le but est de remonter les effluents vers des

canalisations en parfait état. L'ancienne canalisation du réseau fonctionnait en gravitaire mais sa vétusté associée à sa faible pente n'assurait plus la fonction qui était la sienne.

Ces différents travaux relèvent de la compétence de la CCPN et sont réalisés sous la maîtrise d'œuvre du SEAPAN tout comme leur financement.

Après un renforcement de réseau électrique réalisé chemin Esmoule en 2025, et sous la houlette de TE 64, un nouveau renforcement de réseau ainsi que du poste électrique situé rue de Soum det Castet sera réalisé durant ce second semestre 2026. Lors de cette opération, nous procéderons à un enfouissement des lignes électriques et téléphoniques rue Soum det Castet, rue du Parc des Sports, rue Delattre de Tassigny, rue d'Albret, ainsi que quelques autres rues du village alimentées par ce poste électrique.

Toujours second semestre 2026, la quasi-totalité des foyers lumineux d'éclairage public va être remplacée par de l'éclairage LED. C'est aujourd'hui une nécessité car l'ancienneté de notre parc rend la maintenance compliquée voire impossible pour certains d'entre-eux. Nous allons ainsi optimiser la qualité de l'éclairage et diminuer grandement notre consommation.

Comme vous l'avez remarqué, notre chapiteau installé sur le parvis de la salle des fêtes a perdu sa bâche. Celle-ci, usée et fortement abîmée a été démontée. Une nouvelle bâche va être commandée. Une réparation ainsi que la peinture de la structure seront faites avant cette pose.

Un passage un peu délicat sur le chemin du bord du Gave, en dessous des deux parkings de Bétharram, va être mis en sécurité pour le cheminement des usagers ; tout en canalisant l'eau de la source qui se déverse dans le Gave.

La période estivale paraît si courte que déjà, la rentrée scolaire se profile. Comme chaque année, nous profiterons de ce moment pour effectuer les différents travaux de mise à jour de notre école pour une rentrée scolaire réussie.

En attendant, profitez bien tous de cette belle période estivale



Jean-Marc LADESBIE

INITIATIONS ET PERFECTIONNEMENT PROPOSÉ PAR LA FIBRE 64

INSCRIPTIONS AUPRÈS DE LA MAIRIE (LIEU DES STAGES A PRÉCISER)



Initiation et perfectionnement Ordinateur, Smartphone/Tablette, Internet

Vous êtes débutant ou peu à l'aise avec votre ordinateur ?

Venez découvrir les 4 thématiques principales suivantes en 4 séances :

**Utiliser
l'équipement
sereinement**

**Chercher une
information sur
internet**

**Communiquer
et vous divertir**

**Profiter en
toute sécurité**

Envie d'aller plus loin dans votre utilisation du numérique ?

Suivez un ou plusieurs ateliers thématiques :

**Rechercher,
choisir et
installer ses
applications du
quotidien**

**Scanner des
documents avec
son smartphone
et les envoyer
par mail**

**Utiliser
WhatsApp pour
communiquer
avec ses
proches**

**Café IA :
échanges et
débat sur les
enjeux de l'IA**

Les mardis 15, 22, 29 septembre et 6 octobre 2026



Inscriptions auprès de la mairie de Lestelle Bétharram

Tél : 05 59 61 93 59



LA VIE DE NOS ASSOCIATIONS

LE CENTRE DE LOISIRS PINOCCHIO

Lors des vacances scolaires de Pâques, le SIVU Pinocchio a suivi deux thèmes : Le premier, sur la nature et Pâques avec la traditionnelle chasse aux œufs en chocolat que les enfants ont pu trouver dans la commune de Montaut. Ils ont pu également participer à de nombreuses activités au sein de l'école de Montaut.



Ensuite, le deuxième thème était Harry Potter pour travailler l'imagination des enfants ainsi qu'une sortie au "Jump Academy" où ils ont pu découvrir des surfaces de Trampolines pour faire toute sortes de sauts. Nous avons profité également du temps pour pratiquer de grands jeux extérieurs qui ont permis à tous de se défouler. Également, quelques escapades au parc de Lestelle-Bétharram

De nombreuses sorties sont à prévoir cet été comme la pêche avec l'association de pêche de Montaut, le rafting avec Olala eaux vives.

Un mini camp sera proposé aux enfants du 20 au 24 juillet au camping "Le Saillet".



Tout au long de l'année vous pouvez inscrire vos enfants : par mail (alsh.pinocchio@laposte.net), par téléphone (0765823268) ou pendant les jours d'ouverture directement au centre.

L'ECOLE PUBLIQUE

Durant la première moitié de l'année 2026, les élèves de l'école de Lestelle-Bétharram ont préparé un spectacle de danse contemporaine sur les thèmes de l'année : les petites bêtes et le temps qu'ils ont présenté lors de la fête de l'école.



Les enfants de maternelle sont allés visiter la Micro-Folie de Montardon sur le thème des animaux marins tandis que les grands devaient aller à vélo jusqu'au lac du Sargaillouse avec l'association de pêche de la plaine de Nay. Mais, malheureusement la canicule a eu raison de ce projet. Ils ont cependant travaillé le Savoir Rouler à Vélo.

L'année scolaire s'est terminée par une journée de jeux partagés avec un goûter ainsi qu'un petit livret-souvenir remis à tous les élèves qui quittaient l'école en cette fin d'année.

Les inscriptions pour l'année prochaine sont ouvertes pour les habitants du village, n'hésitez pas à vous rapprocher de la mairie et de l'école pour finaliser l'inscription de votre/vos enfant(s) à l'école publique, laïque et gratuite de votre village.

L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Une belle année de partage pour l'APE de l'école de Lestelle-Bétharram

Cette année encore, l'Association des Parents d'Élèves a eu le plaisir d'accompagner les enfants dans différents projets et moments de convivialité.

Grâce aux actions menées tout au long de l'année (lotos, ventes de gâteaux et diverses manifestations), l'APE a pu participer au financement d'activités pour les élèves, notamment une session de danse qui s'est terminée par un joli spectacle partagé avec les familles, suivi d'une auberge espagnole dans la bonne humeur.

Nous remercions chaleureusement tous les habitants de Lestelle-Bétharram pour leur présence et leur soutien. Chaque participation, petite ou grande, permet de faire vivre de beaux projets pour les enfants.

Cette année marque également un passage de relais au sein de l'association. Après plusieurs années d'investissement, Karine et Anaïs transmettent le flambeau à une nouvelle équipe motivée, prête à poursuivre cette belle aventure auprès de l'école.

Pour accompagner une étape importante qui marque le passage de l'école primaire au collège mais aussi de l'enfance à l'adolescence, les élèves de CM2 ont reçu un cadeau offert par l'APE avant leur entrée au collège. Une nouvelle initiative symbolique pour encourager nos grands qui quittent l'école et leur souhaiter une belle continuation dans cette nouvelle aventure.



L'année scolaire 2026/27 nous réserve encore de beaux événements, de nouveaux projets et de nombreux moments de partage. Merci à tous pour votre soutien et à très bientôt !

L'équipe de l'APE

LE COMITE DES FÊTES

Au cours de ce deuxième semestre, le 7 février, Lestelle s'est mise à l'heure Irlandaise. Journée qui a débuté par une initiation aux danses Irlandaises ponctuée de nombreux fous rires. Le soir, 130 personnes ont partagé un repas "fisch and chips" pour ensuite rejoindre la piste de danse animé par le groupe GLEANNTA.

D'autres manifestations prévues (théâtre, vide grenier, repas solidaire) ont dû pour des raisons indépendantes de notre volonté être reportées. Entre temps, pour notre plus grande joie, plus de 15 jeunes ont décidé de nous rejoindre comme conscrits. Ils sont partis à la rencontre des Lestellois lors des sérénades qui, nous les en remercions les ont chaleureusement accueillis. Ce qui nous a mené tous ensemble à l'organisation des fêtes de la Saint Jean qui se sont déroulées du 19 au 21 juin. La chaleur et l'absence, pour travaux, du chapiteau ne nous ont pas découragé, les repas du vendredi et samedi soir se sont déroulés sous les tilleuls où nos jeunes conscrits ont installé fanions et lumières ; ce qui a donné un petit air de guinguette. Le match de foot et la course cycliste ont dû hélas être annulés (canicule oblige), les autres rendez-vous ont tous eu lieu pour la joie des grands et des petits (feu de la Saint Jean, animation cirque, feu d'artifice, bals, messe animée par Saint Pé Chante, repas).

Merci à tous ceux, nombreux, qui sont venus partager ces moments. Un grand merci également à la municipalité qui nous soutient tout au long de l'année, aux employés municipaux, aux Lestellois(es) qui répondent présents à chaque fois. Merci à tous ces jeunes qui ont accepté de nous rejoindre avec plein d'idées pour la suite.

Nous vous donnons rendez-vous le 13 septembre pour un vide-greniers, en novembre pour un bal "d'automne" date à fixer avec les conscrits, théâtre ...

En attendant vous pouvez nous suivre sur facebook : Comité des fêtes de la Saint Jean

Nous contacter : Marie José 0687895252 – Julio 0635364104 – Elisa 0667517786



L'ETOILE JOYEUSE

Nouvellement installée dans son local de la place Saint-Jean, notre association a poursuivi avec enthousiasme ses activités habituelles tout en proposant plusieurs manifestations qui ont rencontré un beau succès. Ces rendez-vous réguliers et ces moments festifs témoignent du dynamisme de notre association.

Les rendez-vous hebdomadaires :

- Les vendredis après-midi : Les adhérents se retrouvent à partir de 14h pour partager un moment de détente autour de jeux de cartes et de société (tarot, belote, scrabble, dominos,...). Ces après-midis sont également l'occasion d'échanger autour d'un goûter dans une ambiance chaleureuse.

Cette année, nous nous sommes rendus à deux reprises à l'EHPAD de Bétharram afin de partager un après-midi de jeux avec les résidents. Ces rencontres furent très appréciées de tous.

- Les mercredis matin : Le groupe « Lestelle Marche » quitte la place Saint-Jean vers 9h15 pour des balades d'environ 7 kilomètres. En partant du chemin d'Henri IV, les marcheurs ont pu découvrir ou redécouvrir les villages de Gomer, Lucgarier, Peyrouse et Poueyferré ainsi que les hauteurs du lac de Lourdes. Les rives du gave de Pau et de l'Ouzoum ont permis de faire également de belles promenades.

Le retour vers 11 h 30 est suivi d'un moment convivial autour d'un « apéro » pris chez Sylvaine.

Comme le disait Saint-Exupéry : « Ce qui sauve, c'est de faire un pas. Encore un pas. »

Les temps forts du premier semestre

Le 23 février : Les adhérents se sont réunis à l'occasion de l'Assemblée générale annuelle. Cette réunion a permis de faire le bilan des activités de l'association, de présenter les projets à venir et d'élire un nouveau Conseil d'administration. La journée s'est conclue dans la bonne humeur autour d'un excellent repas pris au restaurant « Le Lestelle Café ».

Le 6 mars : Nous avons organisé un repas convivial sous la forme d'une auberge espagnole favorisant le partage et la bonne humeur. Daniel Bonahon nous a régalié avec un délicieux civet de cerf, apprécié par l'ensemble des participants.

Le 11 avril : Notre premier loto a connu un beau succès. Près de soixante participants se sont retrouvés dans une ambiance chaleureuse. De nombreux lots mis en jeu ont été généreusement offerts par les commerçants locaux que nous remercions une nouvelle fois pour leur soutien.



Forts de cette réussite, nous avons d'ores et déjà décidé de renouveler cette manifestation l'année prochaine.

Le 21 mai : Une trentaine de personnes, dont une bonne moitié de Lestellois(es), sont partis en autocar, en direction de Jaca en passant par le Pourtalet. Après une pause "café-croissants", nous avons découvert la citadelle, la plus grande des Pyrénées, magnifiquement restaurée et contenant un musée très intéressant de miniatures militaires. Il contient des milliers de figurines retraçant des dizaines de guerres de l'Antiquité au 20^{ème} siècle.



Après un repas typique aragonais, nous avons déambulé dans le Centre historique malgré la chaleur en attendant de visiter la cathédrale romane, la plus ancienne d'Espagne.

Certains, ont pu aussi découvrir le nouveau Centre d'interprétation des Chemins de St Jacques en Aragon, ouvert exceptionnellement pour nous puis, nous sommes revenus vers le Pourtalet où nous avons fait quelques emplettes dans les ventas.

Nous étions partis le matin à 8 h de la Place St Jean et nous sommes revenus à 20h comme prévu avec notre excellent chauffeur, Christophe.

Réflexion de la doyenne du car : « La prochaine fois que vous organisez un voyage comme ça, n'oubliez pas de me le signaler ! »

Le 18 juillet : Notre association a organisé une grande fête sur le thème des oiseaux. Cette journée a été riche en animations avec notamment :

- une exposition de photographies, sculptures et objets consacrés aux oiseaux
- des jeux pour petits et grands
- des ateliers de peinture, dessin et origami
- un lâcher de pigeons
- un repas convivial suivi d'une soirée dansante.

À l'issue de l'Assemblée générale du 23 février, les adhérents ont procédé au renouvellement du Conseil d'administration:

Jacqueline PASQUE : Présidente - Jackie MARRIMPOEY : Vice-Présidente

Daniele ILLIG : Trésorière - Christiane D'HABIT Secrétaire

Josiane ROUTIER : Administratrice- Daniel GUIHNEUF, Jean Louis ILLIG : Administrateurs

L'association a eu le plaisir d'accueillir plusieurs nouveaux adhérents au cours de ce semestre. Si vous souhaitez participer à nos activités, n'hésitez pas à nous rejoindre.

Contact : Mme Jacqueline PASQUE - Présidente au 06 11 56 95 84.

LA CORRUDA

Un vent de (re)nouveau!

Le succès de l'an dernier fût incontestable ! Tous les participants et bénévoles étaient enchantés de l'évènement.

Nouvelle saison, nouveaux membres au bureau. La volonté de l'association a été respectée avec la nomination du nouveau coprésident local : Clément AUBIES!

Nouvelle saison, nouvelle organisation avec des changements sur les circuits autour du village pour vous faire découvrir de nouveaux sentiers et de nouveaux points de vue.

Les équipes travaillent déjà sur la préparation de cette nouvelle édition. La préparation des sentiers, l'organisation, la réception pour le dimanche 6 septembre 2026.

Il y en aura pour tous les goûts ! Pour les grands en mode trail ou en mode marche et pour les petits avec la course des enfants. Les repas sont prévus sur réservation et la buvette disponible.

Retrouvez-nous sur Facebook (La Corruda Lestelle-Betharram) et Instagram pour suivre l'actualité. Alors n'hésitez pas à vous inscrire sur Pyrénées chrono! Nous serons heureux de vous accueillir et de vous faire découvrir notre village et ses alentours !



LA RUCHE



La Ruche de Lestelle-Bétharram : Un espace pour travailler, se rencontrer, organiser des ateliers ... pour tout le monde

Au cœur de Lestelle-Bétharram, La Ruche est un tiers-lieu qui favorise les rencontres, les échanges et les initiatives locales. Plus qu'un simple espace partagé, il s'agit d'un véritable lieu de vie où habitants, associations, entrepreneurs, artisans et visiteurs peuvent se retrouver pour travailler, créer, apprendre et développer des projets communs.



La Ruche propose un environnement convivial et ouvert à tous. On y trouve des ateliers, des animations culturelles, et des événements qui encouragent le partage des savoir-faire. La Ruche, c'est aussi un lieu pour travailler autrement au cœur du village. Et pour que chacun puisse tester, revenir ponctuellement ou s'installer plus régulièrement, des tarifs simples et accessibles sont proposés, avec des formules à la demi-journée, la journée, le mois, etc ... soit dans l'espace partagé (co-working), soit dans les bureaux individuels. Effectivement, le télétravail est devenu un enjeu de société, plus particulièrement en milieu rural. Il s'organise pour travailler chez soi en se détachant du quotidien.

Depuis son lancement, La Ruche a organisé notamment :

Des ateliers de peinture ; des journées bien-être et initiation au massage ; des réunions d'informations (relaxation, diététique) ; un atelier « cuisine et diététique », un atelier d'origami, préparation des décorations de Noël du village ; aide aux devoirs en lien avec l'école publique ; un atelier de scrabble, cours de gym douce, cours de yoga, etc ...

Quels projets en préparation ?

- Continuer à mettre en place des ateliers pour transmettre des savoir-faire, des échanges et des moments conviviaux (club de lecture pour petits et grands, café-tarot, atelier slam et poésie, karaoké avec playback traditionnel mais aussi avec un ou plusieurs instrumentistes pour faire l'accompagnement, atelier couture et café-tricot, initiation au patchwork, atelier de réparation de vélos, etc ...)
- Développer la demande de location des bureaux et de l'espace de travail partagé, en communiquant sur les réseaux sociaux, les partenaires et autres institutions, etc...
- Assurer régulièrement une permanence dans la mesure de disponibilité des bénévoles (avis aux amateurs) pour diffuser l'information et faire visiter les locaux.

Alors, rejoignez-nous pour des moments d'échanges, de créativité et d'initiatives, existants ou à mettre en place

Pour nous contacter :

tierslieularuche64@gmail.com - <https://www.facebook.com> -

<https://www.instagram.com/la.ruche.64>

Le Bureau :

Présidente : Emmanuelle Favorel -Vice-présidente : Monique Duhourcau

Trésorier : Ghislain Dedreuil

Secrétaire : Amélie Vallée -Secrétaire adjointe : Elisabeth Albientz

L'ENTENTE SPORTIVE DE LA VATH-VIELA



L'assemblée générale de l'entente sportive de NAY Vath-Vielha s'est tenue le 5 juin dernier sous la présidence de Pierre-Alex Morel.

Le rapport moral a été marqué par la satisfaction des résultats obtenus dans toutes les catégories, chez les seniors, notre équipe fanion pour sa seconde saison au niveau régional termine à une marche du podium alors que notre équipe réserve, à l'identique de la saison dernière, s'offre une seconde place au classement, ratant de peu l'accession.

Les résultats montrent de nettes progressions notamment lors des championnats régionaux d'un niveau relevé, et à l'école de foot, l'assiduité et le plaisir de jouer associés aux réelles améliorations dans la pratique du jeu de nos petits confortent notre position en tant que club formateur. Le respect est inculqué chez nos licenciés dès le plus jeune âge à l'école de foot, une qualité que transmettent nos jeunes devenus éducateurs, qui a pu être reconnue et très appréciée par les élus représentants nos communes présents lors de notre assemblée générale, une fierté pour l'équipe dirigeante !

La saison 2026/2027 est désormais lancée avec quelques nouveaux changements ou retours au sein de l'organisation :

- Le nouveau comité directeur est mis en place avec à la coprésidence Pierre-Alex Morel et Hervé Saily, Jean-Louis Villette et Christophe Pétroix nommés vice-présidents, Pierre Bibarnaa et Alain Perez aux finances, Roger Gonzato et Baptiste Blanchard au secrétariat général, les membres actifs Hélène Jamboué, Emilie Ferreira, Alain Pujo, Noé Pétroix, Steven Bazillier complètent le bureau.
- Au niveau sportif, le staff seniors sera dirigé par Romain Alias, un retour au club très apprécié, assisté de Pedro Miranda (seniors A), Lénéïc Fradin, Frédéric Rodrigues et David Ferreira (seniors B).
- Chez les jeunes, des U14 aux U19, ils joueront sous l'appellation Groupement Jeunes Plaine du Gave. Ce groupement avec nos voisins du FC La Ribère représentera au mieux les jeunes du Pays de Nay.
- Chez les plus jeunes, à l'école de foot pour les jeunes de 5 à 13 ans, l'encadrement technique est en cours d'élaboration avec l'intégration de nombreux jeunes seniors,

une richesse pour le club ! A noter que cette année, le club va innover en créant dès le 12 septembre une section Baby Footeux pour les enfants de 3 à 5 ans qui prendront plaisir le samedi à 11H00 au stade de Nay. La demande est réelle, nous saurons y répondre.

La saison sportive vient donc se terminer, notre club a pu utiliser les installations sportives de Lestelle-Bétharram, dans un cadre magnifique, avec toujours autant de plaisir pour ses entraînements et matchs.

Pour la seconde année, nous avons pu y organiser un tournoi dédié aux jeunes de moins de 11 ans. Ce fut de nouveau une belle réussite pour les près de 200 jeunes tous récompensés de coupes et médailles. Malgré la canicule, le samedi suivant, le 20 juin, notre club a pu fêter au stade de Lestelle-Bétharram la fin de saison pour notre école de foot (jeunes de 5 à 11 ans).

Une fin de saison qui marque le début de la suivante pour nos dirigeants et éducateurs, peu de repos certes, mais en contrepartie, la satisfaction de voir la réussite de tout le travail réalisé conformément aux valeurs que nous inculquons « Respect, Plaisir et Générosité », est une source non négligeable de motivation.

L'AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS



C'est avec tristesse, que le 2 mars 2026, nous avons appris le décès de notre camarade Pierre GAYE.

Pierre, c'était une figure du village. Appelé pendant la guerre d'Algérie, il fut incorporé au sein d'un Régiment Parachutiste ; Par son comportement exemplaire et ses actes de bravoure pendant le conflit algérien, il reçut une citation avec étoile de bronze. Gravant ainsi son nom dans l'histoire des soldats d'élite de notre nation. Plus tard, il sera même décoré de la médaille militaire.

Très investi dans l'association des anciens combattants de Lestelle-Bétharram, il en assumait la présidence pendant 25 ans.

Merci Pierre pour ton dévouement.

Gilbert HEREDIA (président)

La transhumance, ce mot chargé d'histoire et de poésie



Désigne un rituel immuable : la montée des troupeaux vers les riches pâturages de montagne. En Béarn, chaque année, dès les beaux jours (fin mai, début juin), les éleveurs guident vaches, moutons, chevaux et ânes vers les estives, ces prairies verdoyantes situées en altitude. Lorsque l'automne arrive, généralement entre septembre et octobre, les troupeaux redescendent tranquillement vers leurs fermes pour passer l'hiver à l'abri.

Pourquoi cette montée vers les estives ?

La transhumance est essentielle pour l'équilibre des fermes béarnaises. Elle permet d'abord aux animaux de profiter d'une nourriture abondante et naturelle tout l'été, améliorant ainsi leur bien-être et la qualité du lait et de la viande. C'est d'ailleurs ce lait, produit en montagne, qui donne naissance aux fameux fromages « d'estive », reconnus et appréciés pour leur saveur unique.

De plus, la montée en estive préserve les pâturages des plaines du surpâturage, laissant ainsi les sols se régénérer naturellement et favorisant la biodiversité.

Mais la transhumance, c'est aussi et surtout une aventure humaine et culturelle, inscrite depuis décembre 2023 au Patrimoine Culturel Immatériel de l'Humanité par l'UNESCO. Cette reconnaissance vient célébrer le rôle précieux de cette pratique pour les communautés et les écosystèmes.

En se nourrissant de la végétation en pâture, les animaux "débroussaillent" et entretiennent certains espaces. Ils contribuent ainsi au maintien de la diversité des paysages qui font le charme de nos vallées, et de la biodiversité remarquable qui y est rattachée.

Un peu d'histoire

Cette migration saisonnière des troupeaux entre les vallées et les estives d'altitude, est une pratique ancestrale qui façonne depuis des siècles le paysage et la culture des Pyrénées. Dès l'Antiquité, les bergers utilisaient les ressources complémentaires des différentes altitudes pour nourrir leurs bêtes, tout en préservant les pâturages. Cette gestion fine du territoire, véritable savoir-faire pastoral, s'est transmise de génération en génération.

Au Moyen Âge, le pastoralisme s'organise autour de droits d'usage collectifs et de pactes transfrontaliers entre vallées françaises et espagnoles. Des accords comme le traité de Lies et Passeries, conclu dès le XIII^e siècle, témoignent de cette coopération montagnarde autour de la gestion des pâturages et de la transhumance. Ce système, à la fois écologique et économique, permettait une valorisation optimale des ressources naturelles tout en évitant la

surexploitation. Aujourd'hui encore, la transhumance reste un moment fort du calendrier pastoral. Elle ne se limite plus à une nécessité agropastorale, mais prend aussi une dimension patrimoniale et identitaire.

Quels sont les enjeux et défis du pastoralisme de nos jours ?

De nos jours le pastoralisme est encore très répandu dans nos vallées et ses enjeux font écho à des préoccupations bien actuelles.

Il participe à une montagne vivante, notamment au travers de la transhumance et son caractère festif qui favorise le lien social dans les territoires de montagne et renforce leur identité culturelle. Ainsi, elle contribue à combattre l'exode rural.

Pour les éleveurs, les enjeux sont aussi économiques. Cette ressource fourragère locale "illimitée" et "gratuite" leur permet des économies en foin et grains pour nourrir leur bétail.

Qui plus est, vivre au grand air et se nourrir en pleine nature favorise le bien-être animal, qui se répercute alors sur la qualité des produits proposés (fromage, lait, viande...) avec pour certains des labels attestant de leur excellence !

Le pastoralisme a permis d'augmenter la biodiversité présente dans nos montagnes, en particulier dans les prairies, en diversifiant les paysages et milieux. Un grand nombre d'habitats naturels de nos vallées sont un héritage de cette tradition, et sont aujourd'hui à continuer d'entretenir par les troupeaux.

De plus en plus, de nouveaux usages de la montagne apparaissent et se développent, les mettant parfois en confrontation. Entre la pression démographique grandissante et le développement de l'activité touristique, les terres disponibles pour le pastoralisme sont en déclin.

Quant aux changements climatiques actuels, ils induisent de plus en plus de difficultés pour les éleveurs de trouver de l'eau et des pâturages propices à l'accueil de leurs troupeaux.

Quelles sont les bonnes pratiques à adopter en montagne vis-à-vis des pratiques agropastorales

- Contournez largement le troupeau (ne pas traverser parmi les animaux) ; Plus largement, veillez à respecter la nature et le travail des bergers

Marie José MENGELLE

ETAT CIVIL

Naissances :

BERINGUET Nino	05/05/2026
----------------	------------

Mariages

Christophe SARGIETTO et Marie Pierre COVEZ	27/06/2026
--	------------

Décès :

ARZAGOT Thérèse, Catherine née OLYMPIE	06/01/2026
--	------------

LEFEVRE Michel Marie, Robert	03/02/2026
------------------------------	------------

GAYE Janine, Gabrielle, Claire née LADER	08/02/2026
--	------------

GAYE Pierre, Bernard	02/03/2026
----------------------	------------

BERRETTE Madeleine, Geneviève, Cécile née GUERINEAU	05/04/2026
---	------------

NUMÉROS UTILES

Ouverture du secrétariat de la Mairie du mardi au vendredi de 15h00 à 17h30

(05.59.61.93.59)

mail : mairie@lestelle-betharram.fr

En cas d'incident sur la Commune en dehors des heures d'ouverture du secrétariat

Vous pourrez joindre :

- Le Maire : M. Jean Marie BERCHON 06.85.05.53.19
- 1er adjoint : M. Jean Marc LADESBIE 06.31.63.89.94
- 2ème adjointe : Mme Marie Anne VISSIÈRES 06.18.75.08.99
- 3ème adjoint : M. Denis CAZUS 06.35.45.50.15
- 4ème adjointe : Mme Marie José MENGELLE 06.87.89.52.52

En cas de panne électrique :

Dépannage ERDF : 7 jours sur 7, 24h/24 (09.72.67.50.64)

Où trouver les informations et l'actualité sur Lestelle-Bétharram

- Site internet : www.lestelle-betharram.fr
- Facebook : Mairie de Lestelle-Betharram
- L'application Intramuros
- Bulletin municipal (deux fois par an)

LA FENAIISON D'HIER A AUJOURD'HUI

